



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 02/06/15

Reçu en Préfecture le : 02/06/15
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 1 juin 2015
D-2015/238

Aujourd'hui 1 juin 2015, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Présidence de Mr Didier CAZABONNE de 16H10 à 17H20-Mr le Maire quitte la séance de 16H10 à 17H20

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Josy REIFFERS, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Gérard CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

Excusés :

Madame Ana maria TORRES, Madame Emmanuelle AJON

Manufacture Atlantique. Subvention d'équipement. Autorisation. Décision

Monsieur Fabien ROBERT, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Manufacture Atlantique occupe la manufacture de chaussures sise 226, boulevard Albert 1er depuis 2012 et développe un projet artistique ambitieux dédié au théâtre et aux nouvelles écritures artistiques contemporaines (danse, musique, chorégraphie).

La nef, équipée pour accueillir des représentations, dispose d'un espace de 550 m² au sol surplombé d'une vaste coursive de 250m².

Mais l'état de vétusté et d'obsolescence de certains des matériels scéniques utilisés, dont le matériel audio, lui impose de programmer un investissement conséquent.

En ce sens, la Manufacture sollicite la participation financière de la Ville à hauteur de 8 000€, la totalité de l'investissement représentant une dépense de 16 000 € HT, soit 19 200 € TTC. La Manufacture est assujettie à la TVA et est habilitée à la récupérer.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération serait le suivant :

Département de la Gironde (sollicité) 4 000 €
Conseil Régional Aquitaine (sollicité) 4 000 €
Ville de Bordeaux 8 000 €

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci jointe fixant les modalités du versement à la MANUFACTURE ATLANTIQUE d'une subvention d'équipement d'un montant de 8 000 euros. Cette somme sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours.

ADOpte A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE DU FRONT NATIONAL

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 1 juin 2015

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Fabien ROBERT

**Convention de participation financière entre la Ville de Bordeaux et l'association LA
MANUFACTURE ATLANTIQUE en vue de l'acquisition de matériel scénique**

Entre

La Ville de Bordeaux représentée par son Maire Adjoint M. Fabien Robert, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du _____ et reçue en Préfecture de la Gironde le _____

et

L'association La Manufacture Atlantique,
Représentée par Monsieur Gérard Bazalgette, Président, habilitée aux fins des présentes par le Conseil d'Administration du 5 septembre 2013

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

L'association la MANUFACTURE ATLANTIQUE envisage le renouvellement partiel du matériel scénique devenu obsolète du théâtre la MANUFACTURE ATLANTIQUE, sis Boulevard Albert 1^{er} à Bordeaux. Elle a demandé à la Ville de participer financièrement à hauteur de 8 000 €.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1 – OBJET

Afin de procéder au renouvellement du matériel scénique du théâtre, la Ville de Bordeaux apporte son concours à hauteur de 8 000 euros sur un total prévisionnel d'acquisition de 16 000 euros HT.

ARTICLE 2 – CHARGES ET CONDITIONS

L'association s'engage sur simple demande de la Ville de Bordeaux, à fournir tous les justificatifs nécessaires pour vérifier l'utilisation de la subvention.

Si le bail commercial entre les Etablissements Maudouit et fils venait à expirer dans un délai de 5 ans à compter du versement de cette subvention, l'association s'engage à donner le matériel acquis à une autre structure culturelle bordelaise après accord écrit des autres cofinanceurs.

ARTICLE 3 – VERSEMENT DES FONDS

La Ville de Bordeaux procédera au versement d'une subvention d'équipement de 8 000 € HT sur présentation d'une copie des factures acquittées, a minima à hauteur de 8 000 € HT.

ARTICLE 4 – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Tous litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis, en tant que besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

ARTICLE 5 - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent faire élection de domicile :

- à l'Hôtel de Ville, place Pey-Berland à Bordeaux pour la Ville de Bordeaux,
- au 226, Bd Albert 1^{er} à Bordeaux pour l'association La Manufacture Atlantique.

Fait à Bordeaux, le _____

Pour la Ville de Bordeaux	Pour l'association
	Gérard Bazalgette